



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Officines

Question écrite n° 48306

### Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la situation des pharmacies, notamment en zone rurale. La loi de 1941, adoptée sous le gouvernement de l'Etat de Vichy, est toujours en vigueur. Malgré quelques modifications apportées par la loi relative à l'aménagement du territoire, elle régit toujours les dispositions relatives à l'implantation des pharmacies, d'autant que les décrets d'application de la loi de 1994 ne sont toujours pas publiés. Aussi lui demande-t-elle d'abroger la loi de 1941 et de prendre les mesures nécessaires à l'implantation ou à la réouverture des pharmacies d'officine dans les zones rurales et les quartiers périphériques des grandes villes.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Jacquaint Muguette](#)

**Circonscription :** - COM

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 48306

**Rubrique :** Pharmacie

**Ministère interrogé :** santé et sécurité sociale

**Ministère attributaire :** santé et sécurité sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 février 1997, page 773